**Permis de séjour permanent - origine polonaise**

**Documents typiques prouvant les circonstances spécifiées dans la demande :**

Remarque : Joindre les documents suivants à la demande lors de sa déposition peut limiter le nombre de correspondances administratives et réduire le temps de règlement.

1. Documents confirmant que :

a. au moins un parent ou un grand-parent ou deux arrières grands-parents étaient de nationalité polonaise étranger ou

b. possession dans le passé de la citoyenneté polonaise par un étranger ou au moins un de ses parents ou grands-parents ou deux arrières grands-parents à la fois.

2. Les documents confirmant la relation avec la Pologne, en particulier en favorisant la langue polonaise, les traditions et les coutumes polonaises.

3. Les documents confirmant l'intention de rester en permanence en Pologne.

Remarque : En cas de besoin d'explication ou de clarification des preuves possédées par les autorités pendant la procédure, l'étranger peut être appelé à fournir d'autres documents ou à témoigner pour confirmer des circonstances visées dans la demande.